

Grille tarifaire des services médicaux

L'AMCLSCQ a révisé la grille tarifaire et à titre indicatif, nous vous la transmettons pour que vous puissiez l'utiliser dans vos établissements.

Une grille sur les services assurés facturables à la RAMQ a également été rédigée pour soutenir et faciliter la facturation des actes administratifs, pour ceux d'entre vous qui dorénavant, désireront facturer ces actes à la RAMQ.

Pour les services médicaux non assurés (à titre indicatif)

Ne peuvent être facturés à la R.A.M.Q à tarif horaire ou à honoraires fixes

Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamées visent des services assurés au sens de la loi sur l'assurance maladie peut, par écrit, dans l'année suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause.

Rapport médical sur formulaire de prescription

★ Attestation, arrêt de travail, congé de maladie, état de santé..... Sans frais

Rapport médical sur formulaire pré-établi

★ Assurance salaire..... 30,00 \$

★ Assurance chômage..... 30,00 \$

★ Régie des rentes 75,00 \$

★ Assurances vie (décès) 25,00 \$

★ Cadets, camps de vacances, clubs sportifs..... 25,00 \$

★ Assurance vie (admissibilité) avec examen médical..... 100,00 \$

★ Médicament d'exception Sans frais

★ SAAQ

▪ Permis de conduire..... 30,00 \$

▪ Rapport médical initial 25,00 \$

▪ Rapport médical d'évaluation 70,00 \$

▪ Rapport médical d'évolution 70,00 \$

▪ Rapport médical sur les séquelles..... 65,00 \$

Résumé de dossier et autres travaux (pour des tiers)

★ Médico-administratifs 125,00/h

★ Médico-légales..... 175,00/h

★ Expertise 250,00/h

Les services médicaux facturables à l'acte à la R.A.M.Q. Pour les médecins à tarif horaire ou à honoraires fixes

Garde en disponibilité

- ★ Forfait de **garde** en disponibilité (**fin de semaine**)Code 09857 64,00/8 h
- ★ Forfait de **garde** en disponibilité (**de 20 h à 8 h**)Code 19060 64,00/8 h

CSST (pour la rédaction du rapport)

Mise en garde : Comme médecins rémunérés à tarif horaire ou à honoraires fixes, vous pouvez réclamer ces frais. Cependant, pour éviter la double facturation, vous ne pouvez simultanément facturer à honoraires fixes ou à tarif horaire le temps nécessaire à la complétion de ces formulaires.

- ★ **Attestation médicale**Code 09926 20,50 \$
- ★ **Rapport sommaire de prise en charge**Code 09927 19,00 \$
- ★ **Rapport d'évolution**Code 09928 19,00 \$
- ★ **Rapport final**Code 09930 22,00 \$
- ★ **Information médicale complémentaire écrite**Code 09929 75,00 \$
- ★ **Bilan médical – information verbale fournie**Code 09907 95,00 \$
- ★ **Rapport complémentaire**Code 09909 115,00 \$
- ★ **Rapport d'évaluation médicale**
 - Par le médecin qui a la chargeCode 09944 360,00 \$
 - Par le médecin désigné par la CSSTCode 09978 740,00 \$
- ★ **Assignment temporaire**Code 09971 59,00 \$
- ★ **Retrait préventif**.....Code 09970 70,00 \$
- ★ **Rapport de prise en charge d'une lombalgie**Code 09975 50,00 \$
- ★ **Rapport de suivi d'une lésion musculosquelettique** (autre qu'une lombalgie).. Code 09955 50,00 \$
- ★ **Avis motivé**Code 09900 110,00 \$

Prise en charge et suivi

- ★ **Clientèle vulnérable** – forfait annuel de **prise en charge, en CLSC**
 - **Versé automatiquement** chaque trimestre **pas besoin de facturer**
- ★ **Clientèle vulnérable** – forfait **responsabilité** (lors de la visite)
 - En CLSC ou en UMFCode 15169 7,85 \$
 - À domicile (lieu de suivi, en établissement)Code 15170 7,85 \$
- ★ **Supplément 0-5 ans**Code 08877 12,75 \$
- ★ **Supplément à la prise en charge de grossesse** (1^{er} trimestre)Code 15159 34,05 \$
- ★ **Supplément de responsabilité suivi de grossesse**Code 15145 8,55 \$/visite
- ★ **Clientèle inscrite en GMF - (1^{re} visite de l'année)**Code 08875 8,95 \$

Les services médicaux facturable à l'acte à la R.A.M.Q. Pour les médecins à tarif horaire ou à honoraires fixes

Forfaits de prise en charge (lettre d'entente 245)

★ Patient **référé par le guichet**

▪ Patient non vulnérable	Code 19952	83,00 \$
▪ Patient vulnérable	Code 19951	173,80 \$
▪ Patient vulnérable (catégories I + 2 ou 6).....	Code 19956	207,50 \$

★ Patient **non référé par le guichet**

▪ Patient non vulnérable	Code 19954	20,75 \$
▪ Patient vulnérable	Code 19955	43,15 \$

Forfaits – médecin enseignant

★ Au près d'un **résident**

▪ En UMF-CLSC/CH	Code 19912	39,65 \$
▪ En établissement.....	Code 19911	39,65 \$

★ Au près d'un **externe**

▪ En UMF-CLSC/CH	Code 19915	47,65 \$
▪ En établissement.....	Code 19914	47,65 \$

★ Au près d'une IPS-SPL

▪ En UMF-CLSC/CH	Code 19924	47,65 \$
▪ En établissement.....	Code 19923	47,65 \$

Forfaits de surveillance – IPS-SPL

★ Forfait de surveillance - IPS-SPL	Code 19949	22,30 \$
---	------------	----------

Forfaits – Santé publique / Santé au travail

★ Forfait de santé publique.....	Code 19930	22,15 \$
★ Forfait de santé au travail	Code 19931	22,65 \$